

Initiatives ministérielles

temps, je renvoie le député d'en face au projet de loi. Il verra par lui-même que ses arguments sont boiteux.

Durant le débat, il nous a dit qu'il s'opposerait au recensement parce que l'on demanderait à chacun sa race. Je n'ai pas peur et je n'ai pas honte de ma race. Je n'ai pas honte de mon héritage.

S'il s'inquiète vraiment de ce que les Canadiens d'origine portugaise ne sont pas couverts par cette loi, il a raison. S'il est établi qu'ils sont lésés, le gouvernement adoptera un programme en leur faveur. C'est l'avantage d'un recensement de ce genre, on peut ainsi obtenir les renseignements et les chiffres nécessaires pour élaborer de bonnes mesures législatives en fonction des besoins des Canadiens.

Je le répète, ce projet de loi ne vise pas à corriger les erreurs du passé. Il vise à éviter que l'on ne répète les erreurs passées aux dépens des générations présentes et à venir.

Un peu plus tôt dans le débat, on a parlé d'embaucher les plus compétents. Je pense que le Parti réformiste sera surpris par les propos de l'un des témoins, M^{me} Katawne, directrice du Système de téléphone du Manitoba, qui a dit:

Selon moi, les gens qui pensent que déterminer qui est la personne la plus compétente est une science exacte se font des illusions. Ils sont au pays des rêves. Ce n'est pas comme ça que ça se passe au sein d'un comité de sélection.

Nous avons besoin d'une loi sur l'équité en matière d'emploi.

Outre les amendements proposés par notre comité à la suite de l'étude du projet de loi article par article, nous avons également publié un rapport narratif distinct intitulé «Équité en matière d'emploi: respect du principe du mérite». Je conseille aux députés qui s'opposent au projet de loi de lire ce rapport très attentivement. J'espère que ça leur fera changer d'avis et qu'ils reviendront sur leur décision. Le rapport reflète le sentiment du comité qui est convaincu que la nouvelle loi canadienne sur l'équité en matière d'emploi assurera la primauté du principe du mérite et l'élimination de la discrimination systémique présente dans les méthodes d'emploi.

Avec ce projet de loi, les employeurs et les employés sont gagnants sur toute la ligne. Le rapport et le projet de loi procèdent tous deux du caractère unique du Canada au sein du concert des nations où nous faisons figure de chef de file à la recherche de l'excellence dans les entreprises humaines ainsi que de la justice sociale, en général, et de l'équité en matière d'emploi, en particulier.

Assumer la présidence des audiences sur le projet de loi C-64 a été une expérience très enrichissante pour votre humble serviteur, expérience qui a reconfirmé pourquoi je suis si fier d'être Canadien.

• (1650)

Je terminerai en citant un souvenir de l'époque où je présidais le comité chargé d'examiner ce projet de loi. Il s'agit d'une lettre de la Filipino Technical Professional Association of Manitoba, une ethnie à laquelle j'appartiens.

L'association déclare, dans cette lettre, que ses membres sont fiers des efforts que le gouvernement canadien a consentis afin de montrer au monde entier que notre société se préoccupe des droits de ses citoyens et fiers aussi du fait que les Nations Unies ont reconnu le Canada comme premier pays au monde quant à la qualité de vie de ses habitants.

Elle souligne le fait qu'il y a déjà, au Canada, de nombreux immigrants et nouveaux citoyens compétents et qualifiés qui ne parviennent pas à trouver de l'emploi dans leurs domaines respectifs parce que leur formation, leur expérience et leurs compétences ne sont pas reconnues. Le procédé d'accréditation n'est même pas adéquatement structuré. Les employeurs exigent souvent une expérience canadienne, ce qui ferme bien des portes. Aux yeux des membres de cette association, cela équivaut à une discrimination systémique.

Je peux facilement être de leur avis car il est très pénible et contraire à la dignité de quelqu'un de constater qu'on lui interdit systématiquement de pratiquer un métier maîtrisé au prix de longues années d'effort.

Ils reconnaissent, comme moi, que l'équité en matière d'emploi peut être une solution à ce problème, mais je répète que cette mesure ne donnera rien si l'on n'abolit pas les obstacles systémiques.

En travaillant ensemble, nous pourrions maintenir la remarquable tradition de ce pays en matière d'équité et d'égalité des chances et nous pourrions développer un meilleur pays pour nous tous. L'équité en matière d'emploi reflète l'engagement du Canada à l'égard du mérite et de la justice sociale, elle crée un cadre favorable à la sensibilisation du public, elle favorise l'intégration et crée une situation où tout le monde est gagnant. Le Canada a un devoir à remplir.

Je suis fier d'appartenir à un gouvernement qui fait preuve de leadership en ce domaine. Je prie donc tous les députés d'en face de voter solidairement en faveur du projet de loi C-64.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, cet après-midi, j'ai écouté attentivement les discours qui ont été faits à la Chambre au sujet du projet de loi C-64. Je constate que je suis d'accord non pas avec le projet de loi, mais avec beaucoup des déclarations qui ont été faites, et en particulier avec celles du dernier intervenant qui disait que nous devons travailler à l'égalité. L'égalité est essentielle. Nous la voulons tous. Tous les Canadiens veulent l'égalité.

Cependant, je trouve décourageant que l'on parle de vouloir l'égalité. Nous voulons que tous soient Canadiens. Nous voulons simplement l'égalité. C'est ce que tout le monde veut.

Il nous faut maintenant poser les questions qui vont permettre de faire la différence entre l'égalité et l'absence d'égalité. Cela nous ramène à quelque chose dont on a parlé pendant les élections, une chose dont ont parlé ceux qui n'aiment pas être qualifiés de Canadiens à rallonge. Ce sont ceux qui pensent au jour merveilleux où tout le monde sera Canadien, où il n'y aura plus de Canadiens français, de Canadiens japonais, de Canadiens autochtones, de Canadiens californiens, de Canadiens irlandais